

Sommaire

Introduction générale <i>(Odile Pirion & Pierre Léné)</i>	11
---	----

Premier chapitre – Démocratie et travail

Introduction <i>(Frédéric Rey & François Sarfati)</i>	27
---	----

Démocratie et travail <i>(Antoine Bevort)</i>	31
1. Du socialisme utopique à la démocratie industrielle et professionnelle	32
2. La démocratie économique et sociale	37

Sur les moyens de faire descendre la démocratie dans l'entreprise <i>(Michel Lallement)</i>	51
---	----

1. Démocratie et syndicalisme : espoirs, expérimentations, obstacles, équivoques	53
2. Les lois Auroux : ambiguïtés et ambivalences d'un modèle de démocratie économique	61
Conclusion	67

Deuxième chapitre – Démocratie et politiques sociales

Introduction <i>(Patrick Nivolle)</i>	73
---	----

Des droits sociaux aux droits fondamentaux. Un moment du parcours démocratique <i>(Colette Bec)</i>	77
---	----

1. Crise du libéralisme et droit social	79
2. Néo-libéralisme et droits fondamentaux	89
Conclusion	97

Politiques d'insertion, justice sociale et démocratie

<i>(Simon Wulb)</i>	101
Introduction	101
1. L'analyse des politiques d'insertion : une approche ambivalente	102
2. La théorie de John Rawls : une redéfinition des perspectives de justice	111
3. Justice sociale et participation politique	116
Conclusion	123

Troisième chapitre – Démocratie et théories

Introduction

<i>(Charles Girard)</i>	129
-------------------------------	-----

Démocratie et économie solidaire

<i>(Jean-Louis Laville)</i>	133
1. La démocratie à l'épreuve des réductionnismes	134
2. Les réactions démocratiques contre les réductionnismes	138
3. Social-démocratie, économie sociale et économie solidaire	143
4. Démocratie et économie : une articulation à repenser	151

Évaluer le débat démocratique

<i>(Bernard Reber)</i>	159
1. Est-on prêt pour évaluer le débat démocratique ?	164
2. Le débat à l'aune de la participation : premiers jalons pour des comparaisons internationales	167
3. Critères d'un bon débat avec ou sans théorie d'arrière-plan	175
4. Les rôles de l'évaluation technologique en général comme enseignements pour le débat démocratique en particulier	181
Conclusion	186

Quatrième chapitre – Démocratie et collectifs

Introduction

<i>(Odile Piriou & Pierre Lénéel)</i>	191
---	-----

Un nouvel état de la démocratie ? Formes, échelles et pratiques de la démocratie à l'heure du « développement durable »

(Cécile Blatrix)197

1. La démocratie participative : une hybridation partielle et structurellement limitée de la démocratie représentative198
2. Une extension du domaine de la démocratie participative204
3. La démocratie participative, entre convergence des politiques publiques, transnationalisation des mouvements sociaux et internationalisation de la vie politique210

Amateurs de l'intérêt général. L'activité délibérative dans les dispositifs de participation citoyenne

(Jean-Michel Fourniau)221

1. Citoyens et riverains : critères substantiels de sélection du public *vs* critères procéduraux de conduite du débat222
 2. Débat public et conférences de citoyens : comparaison de l'activité des publics dans deux procédures délibératives228
- Conclusion : un citoyen plus amateur qu'ordinaire239

Les auteurs245

Introduction générale

Odile Piriou & Pierre Lénéel

Les états de la démocratie sont nés d'une volonté partagée des chercheurs du LISE¹ d'engager une réflexion collective sur un thème traditionnellement investi par les sciences et la philosophie politiques. Cet engagement a donné naissance à l'organisation d'un séminaire transversal, engageant une vingtaine d'orateurs et de discutants du LISE et d'ailleurs. La plupart de ces spécialistes participent à l'ouvrage comme contributeurs de chapitre ou introducteurs.

Il n'est pas aisé de retracer les déterminants du choix pour cet objet de réflexion, mais nous pouvons en rappeler trois principaux éléments.

En premier lieu, les discussions ont été vives. Ceci n'étonnera en rien les familiers des arènes académiques tant les protagonistes y sont rompus à la rhétorique. Le chercheur pourrait bien représenter l'idée que l'on se fait de l'homme « animal délibératif ». Le centre de recherche pourrait bien, lui, constituer un idéal type de l'espace public où la raison communicationnelle et l'argumentation raisonnée prévalent sur tout autre critère de légitimation de la décision². Le type de débat s'y tenant convient bien au genre rhétorique défini par Aristote³, comme « art au service de la démocratie ». Il respecte la distinction formalisée par Manin entre discussion et délibération, « le principe du contradictoire [étant] au cœur de la délibération collective⁴ ».

1. LISE : Laboratoire Interdisciplinaire pour la Sociologie Économique, Cnam-Cnrs, <http://www.lise.cnrs.fr/>.

2. Jürgen Habermas, 1981, *Théorie de l'agir communicationnel*, trad. Française, 1987, Fayard (réédition), 2001 pour le t. I, Fayard, 1997 pour le t. II.

3. Eugene Garver, *Aristotle's Rhetoric. An Art of Character*, University of Chicago Press, 1994.

4. Bernard Manin, « Délibération et discussion », *Swiss Political Science Review*, 10(4), 2004, p. 180-192, cité dans Charles Girard et Alice Le Goff, *La démocratie délibérative, anthologie de*

Par cela, rien de très étonnant à ce que la démocratie fit consensus parmi d'autres problématiques débattues.

Des éléments ont cependant été portés à charge. Un premier argument livré au débat fut le caractère éminemment social et politique de l'objet démocratie. Or, un objet social ne fait pas nécessairement un bon objet sociologique. La preuve en est que la démocratie n'est pas une problématique, un objet que l'on peut inclure dans la tradition de la sociologie. Comme le rappelle Poincaré⁵, la démarche scientifique repose sur un ordre antécédent car la science est cumulative. Elle a des lois. Elle est irréductible à d'autres types de connaissances communes par exemple. Et, si l'on convient avec Bachelard et une certaine épistémologie contemporaine⁶ de l'absence d'unité des sciences, la réflexion collective du LISE sur la démocratie devait pouvoir formuler sa propre irréductibilité assise sur la spécificité de son appartenance disciplinaire.

C'est donc, en second lieu, sur les fondements empiriques et problématiques des réflexions développées par les contributeurs de l'ouvrage que les débats ont porté. Ils soulignèrent les liens de connaissance entre ces ancrages scientifiques et le thème de la démocratie. De fait, plusieurs chercheurs du LISE, auteurs des *états de la démocratie* (Colette Bec, Antoine Bevort, Michel Lallement, Jean-Louis Laville, Pierre Lénéel, Odile Piriou), avaient engagé dans le cadre de travaux théoriques et empiriques des réflexions sur cet objet. Par ailleurs, sans qu'elles soient des entrées formelles d'axes de recherche, ces réflexions et travaux sur la démocratie s'inscrivaient dans des problématiques plus générales, constituant les grands programmes scientifiques présents et à venir du LISE. Le travail, l'emploi et les relations professionnelles sont des objets traditionnellement investis par les chercheurs qui font écho aux réflexions développées par quatre contributeurs des états de la démocratie (Antoine Bevort, Michel Lallement, Frédéric Rey et François Sarfati). Y sont interrogés et réfléchis le rôle de l'État social, l'effritement de la société salariale, les régulations dans les entreprises, les politiques d'emploi et de retour à l'emploi, la place du service public, le rôle des organisations syndicales.

textes fondamentaux, Hermann Éditions, coll. L'avocat du diable, 2010.

5. Poincaré Henri, *Dernières pensées*, Flammarion (réédition), 1926.

6. Bachelard Gaston, *Formation de l'esprit scientifique*, Vrin Éditeur, 1971.

Les « politiques et l'action sociale » à travers l'analyse du rôle des acteurs et des régulations est une autre thématique transversale qui mobilise ici trois chercheurs : Colette Bec, Patrick Nivolle, Simon Wuhl.

Depuis longtemps, les fondements sociaux de la vie économique ont été un autre des objets communs d'investigation. Ils constituent une troisième modalité d'interrogation des travaux et recherches communs des contributeurs.

La perspective d'économie solidaire est l'une de ses expressions théoriques les plus abouties. Cette problématique, portée ici par Jean-Louis Laville, recouvre autant ce qui est aujourd'hui convenu d'appeler le tiers secteur et l'entreprise sociale que le monde associatif et la production de solidarités. L'économie solidaire, comme espace renouvelant la démocratie n'est pas seulement affaire de champ. La contribution de Jean-Louis Laville montre qu'elle est aussi un programme théorique articulant des disciplines et des objets traditionnellement séparés (économie *versus* social ; État *versus* société civile). Sur un plan méthodologique, l'économie solidaire, comme démocratie, formalise des interdépendances entre action associative et action publique (chapitre 3).

Enfin un troisième axe transversal, au cœur de la tradition théorique et méthodologique du LISE, met en exergue la continuité de travaux défendant une forte dimension réflexive. Outre les réflexions générales sur les nouveaux types de production des connaissances scientifiques, sur leur transmission et diffusion, sur la sociologie de l'intervention, sur le rôle des sociologues⁷ et sur l'utilité des connaissances, les pistes communes de réflexion ont conduit à privilégier la portée des travaux sur la concertation publique. Les recherches conduites par Odile Piriou et Pierre Lénéel, les deux co-directeurs du livre en témoignent. Cette problématique traverse *les états de la démocratie*. L'objectif était de mettre au jour les nouvelles formes de démocratie sur les territoires, de comprendre la dynamique d'une politique publique de la participation et de réfléchir sur la place des chercheurs et des citoyens dans un tel processus. Y contribuent pleinement les articles de Cécile Blatrix et de Jean-Michel Fourniau (chapitre 4). En troisième lieu,

7. Odile Piriou, "The Development of Sociology in the Service Sector, the Professionalizing Reform of the University" Paper presented in the session 11 in Research Committee 52, "Sociology of Professional Groups" at the 15th World Conference of the International Sociological Association in Gothenburg, July 14th 2010. Odile Piriou, « Que deviennent les diplômés de sociologie ? Un état de la discipline et de son avenir », *Socio-logos*. Revue de l'Association Française de Sociologie [En ligne], 3 | mis en ligne le 30 mars 2008, URL : <http://socio-logos.revues.org/1622>.

il importait de poursuivre, en mobilisant des spécialistes de la démocratie (notamment participative et délibérative), le travail normatif et théorique porté par le séminaire et l'ouvrage. Ces analyses des postulats normatifs et théoriques guident particulièrement les recherches sur l'évaluation technologique participative (ETP) motivant la contribution de Bernard Reber aux *états de la démocratie* (chapitre 3).

Les réflexions construisant l'approche des *états de la démocratie* sont aussi profondément inscrites dans les transformations touchant de plein fouet les modèles socio-économiques et de gouvernement des sociétés occidentales. L'irréductibilité des analyses proposées tient justement à l'ambition de fournir des clefs analytiques des changements affectant les principaux domaines organisant la société : le travail et l'emploi, les institutions et le secteur social, les savoirs et connaissances participant, notamment à travers l'usage qu'en font les politiques publiques, à leur structuration, leur légitimation et leur régulation⁸.

Ces transformations mirent en évidence le rapport heuristique entre les défis de recomposition qu'elles imposaient dans ces différentes sphères (travail, politiques sociales, disciplines et concertation) et leurs enjeux démocratiques. En particulier, les mutations récentes mais accélérées et profondes rendaient compte d'une dynamique particulière de régulation et de tension entre crise et renouvellement, entre fin de modèles et productions d'alternatives. Comprendre ces mutations dans cette dynamique particulière conduisait inexorablement à comprendre la démocratie au-delà de son utopie, non pas dans son essence, ni même dans son type de gouvernement et/ou de rapport au gouvernement. Elles engageaient bien à expliciter les nouveaux équilibres et les nouvelles recompositions à l'œuvre affectant la division du travail social dans nos sociétés occidentales. Dans le domaine du travail et de l'entreprise, les mutations actuelles en lien avec les *enjeux* de démocratie passent, d'une part par la compréhension des nouvelles formes institutionnelles d'encastrement (contrats, capital social,

8. Voir à ce sujet : le numéro des Cahiers Internationaux de Sociologie consacré aux experts. CIS, volume CXXVI, « À quoi servent les experts? », PUF, janvier-juin 2009. H.M. Collins and R.J. Evans, *Rethinking Expertise*, Chicago, IL: The University of Chicago Press, 2007. T. Osborne, "On mediators: intellectuals and ideas trade in knowledge society", *Economy and Society*, 33 (4), November 2004, p. 430-447. Odile Piriou, 2009, « Le savant à l'épreuve du politique », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, n° 126, avril-mai, recension d'ouvrage. Odile Piriou, 2009, "Scientific expertise in Policy-making: The Case of Work Policy, in France", in P. Weingart and J. Lentsch (eds), *How to help governments. Scientific advice to Policy-making. An international comparison*, BB Publishers (with Geggroy § Zimmermann).

mobilisations par la subjectivité, etc.) mais aussi de désencastrement qui informe des pratiques et des représentations dans le champ du travail *lato sensu*⁹. Comme les propos d'Antoine Bevort le démontrent bien, le travail est aussi un espace politique qu'il faut analyser comme tel et pas uniquement un univers productif ou économique (chapitre 2).

D'autre part, ces transformations invitent à une approche plus historique des modalités de mise en œuvre de la démocratie dans les entreprises, des formes institutionnalisées qu'elles ont pu prendre et de celles plus alternatives. C'est ce à quoi s'attache Michel Lallement dans sa contribution lorsqu'il met à jour les espoirs et les obstacles qui, depuis la fin du XIX^e siècle jusqu'à nos jours, ont caractérisé les relations de la démocratie avec le syndicalisme dans l'entreprise (chapitre 1).

La question de la démocratie dans le champ social est aussi fortement liée aux transformations qui le traversent, en bouleversent les normes, les systèmes d'action et les rapports entre acteurs. C'est au prisme des évolutions des relations entre l'État, l'économique et les acteurs de la société civile incluant les effets normatifs de ces évolutions que la compréhension des *états de la démocratie* s'impose.

L'intelligibilité des formes contemporaines de la démocratie ouvre, depuis une dizaine d'années en France, un champ de réflexions sur son exercice diversifié dans les territoires, par l'intermédiaire de dispositifs concertatifs où se donnent à penser et à mettre en œuvre les diverses formes de construction de la démocratie et du politique par les citoyens, les experts scientifiques, techniques, les élus, les militants, les associations..., et de nouveaux collectifs¹⁰. L'analyse de la démocratie renvoie donc aussi aux enjeux de redéfinition d'une politique de la société et de l'individu que les travaux actuels peinent parfois à articuler. Les nouvelles formes de la démocratie produisent-elles exclusivement une politique de l'individu ou conviennent-elles encore à une politique du social ? Les enjeux de la démocratie recourent aujourd'hui plus largement ceux de la formation, de la définition et de l'affirmation de l'individu comme « animal politique ».

En réalité, un triple rapport de sens impose de traiter conjointement de démocratie, de politique de l'individu, mais aussi de politique sociale, bien

9. <http://www.lise.cnrs.fr/>.

10. Blondiaux L., *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, Seuil, la république des idées, 2008. Sintomer Y., « La démocratie participative », *La Documentation française*. Problèmes politiques et sociaux, n.959-avril 2009 ; Girard C. et Le Goff A., *La démocratie délibérative*, Hermann Éditions, coll. L'avocat du diable, 2010.

au-delà du cercle des institutions classiques de gouvernement et des formes traditionnelles de rapport au gouvernement. La démocratie, comme rapport particulier entre savoir – pouvoir, a trait à une transformation radicale des rapports sociaux entre les acteurs dans différents champs (social, politique, scientifique...). Les réflexions engagées ici analysent les différentes modalités d'articulation des niveaux d'exercice et de conduite du politique. Elles le font très concrètement dans les domaines où se réalise, se construit et se rejoue l'identité des personnes, des collectifs et des institutions. Les contributions montrent aussi que l'exercice de la démocratie est caractérisé par une recomposition d'espaces, de niveaux d'action et de décision, d'expertises légitimantes et institutantes¹¹, d'acteurs de la démocratie et de savoirs construisant des espaces de moins en moins autoréférencés. Ils favorisent de nouveaux rapports sociaux entre des acteurs qui font notamment tomber des oppositions traditionnelles (savant *versus* politique, expert *versus* profane) tout en mettant en question les formes classiques d'analyse du pouvoir et de la domination¹².

À ces mutations sociales correspondent de réels problèmes sociaux, plus ou moins médiatisés, mais qui ont apparemment provoqué des soubresauts d'activisme citoyen, rendant assez bien compte de l'ambivalence des formes contemporaines de réappropriation de l'esprit de la démocratie. En France, cette tension s'est récemment manifestée par l'opposition entre citoyens « supporters » *versus* citoyens « militants » servant à identifier deux modèles de la démocratie du parti socialiste. L'un défendait l'approche pragmatiste et réformiste d'un certain renouveau démocratique, version anglo-saxonne, porté par Ségolène Royal. L'autre brandi par Martine Aubry prônait, *a contrario*, une reprise active du processus démocratique par l'activisme classique de rue : les manifestations et les pancartes. Les deux dernières années ont d'ailleurs vu cette démocratie de rue s'exprimer à travers une forte mobilisation en France sur la réforme des universités et de la recherche, des retraites, mais encore en Irlande et en Grèce, en réaction à ce qu'il est convenu d'appeler la crise bancaire et la faillite des États. Ces crises économiques, sur fond de crise sociale et de chômage, expriment aussi sans doute celle des gouvernements et des gouvernants, autant qu'une limite des démocraties

11. Robert Castel, « L'expert mandaté et l'expert instituant », in *Situations d'expertise et socialisation des savoirs*, C.R.E.S.A.L., 1985.

12. Odile Piriou et Pierre Lénéel, « La Conférence riveraine de Feyzin. Un modèle de démocratie participative », *Cahiers de la sécurité industrielle*, n° 8, novembre 2010 ; Odile Piriou et Pierre Lénéel, « Entretien avec Vincent Descombes. La démocratie participative à l'épreuve de la raison pratique », *Esprit*, avril 2011.

constitutionnelles classiques dans un univers mondialisé, sous emprise des capitalismes financiers et des concurrences exacerbées des marchés éducatifs, économiques, entrepreneuriaux, experts, de la privatisation généralisée, notamment des domaines autrefois non-marchands.

Ainsi, résonne à près d'un million d'exemplaires le petit livre d'un ancien diplomate engagé de 93 ans, Stéphane Hessel¹³. Il en appelle, d'une part au renouveau de la désobéissance civile, d'autre part à la moindre emprise d'une cinquième république subordonnée à un pouvoir exécutif et à la personnalisation du politique. L'inclination à l'activisme citoyen est thématifiée par un autre récent ouvrage, lui scientifique, qui trouve aussi un certain écho dans le public et la presse¹⁴.

Si la France a bien vu se concrétiser ces deux types de mobilisation citoyenne et d'expression de la démocratie, c'est pour le moment plutôt le modèle participatif / pragmatique qui semble avoir été le plus efficient¹⁵. Certes, les manifestations et l'activisme militant classique ne se sont pas tus, mais ils n'ont pas produit les effets de contre réformes souhaitées. *A contrario*, l'exemple récent de la Tunisie indiquerait-il que l'activisme de rue se prêterait mieux à la révolution et la transformation sociale ?

En tous cas, en Europe, ces appels à la mobilisation citoyenne répondent aussi à une « crise » de la démocratie représentative. Une de ses expressions, et non la moindre, serait aujourd'hui, paradoxalement, la disparition de la « sensibilité civique » qui habitait autrefois l'individualisme fondateur des démocraties naissantes¹⁶. L'individualisme « ravageur », la volonté toujours exprimée de vouloir être « impérieusement soi¹⁷ », serait une pathologie moderne créant un nouveau rapport de concurrence avec la cohésion sociale et la démocratie. On serait « au cœur d'une mutation profonde de la démocratie dans laquelle les droits de l'individu semblent guider l'action d'une puissance publique, de moins en moins convaincue de sa capacité à gouverner la collectivité » (Colette Bec, chapitre 2) ; un changement de nature avec le principe d'individuation caractéristique de la démocratie naissante, que Tocqueville et Durkheim avaient érigé comme mécanisme producteur

13. Stéphane Hessel, *Indignez-vous*, Indigène éditions, 2010. Selon l'éditeur, tous les pays d'Europe ont demandé les droits de traduction.

14. Sandra Laugier et Albert Ogien, *Pourquoi désobéir en démocratie ?*, La Découverte, 2010.

15. Pierre Lénel et Odile Piriou, « Pour une démocratie participative », *Libération*, 2 février 2009.

16. Cynthia Fleury, *Les pathologies de la démocratie*, Poche, Biblio, essais, 2009.

17. *Ibid.*, 2009, p. 124.

de lien social et de santé morale. Un paradoxe moderne, donc, puisque « la gouvernance des individualités micro-étatiques » qui se retrouvent d'ailleurs dans les politiques de retour à l'emploi, « serait la seule issue du politique¹⁸ ». Une telle évolution expliquerait en partie les succès des théories pluralistes et les approches de la justice centrée sur les « capacités » (*capabilities*), dont Simon Wuhl explicite à la fois les apports et limites (chapitre 2).

Un certain nombre de philosophes politiques interprètent ainsi les écueils actuels des formes traditionnelles de gouvernement et des systèmes politiques occidentaux. Arguant des mêmes causes, des mêmes maux, ils fustigent la panne de l'État social et la crise du modèle durkheimien de division du travail social, où le collectif prime sur l'individu, comme conscience et morale supérieures, générales, régulatrices et protectrices. La démocratie ne serait plus qu'une émanation « d'interactions entre des intérêts particuliers » formant des compromis toujours instables et prompts à être remis en question à l'aune de l'expression de nouveaux intérêts¹⁹. Les sociétés occidentales, dont la France, seraient ainsi sous le règne de la « démocratie privée ». Non seulement celle-ci perturberait les collectifs, mais conduirait aussi à poser les droits de l'homme, les droits privés, « comme légitimation absolue de sa défense inconditionnelle²⁰ ». La démocratie serait en crise parce que les fondements de sa naissance, les droits de l'homme comme idéaux, auraient pris le pouvoir et se seraient érigés en buts et moyens²¹. Or, si les droits de l'homme constituent bien un idéal, un postulat, ils ne constituent en rien un système politique²².

S'il est difficile de ne pas constater concrètement certaines des vicissitudes des crises de la démocratie en occident, et notamment en France, il est tout aussi difficile d'en rester à ce constat. Des philosophes, venus d'autres univers théoriques et des sociologues, certains contribuant à l'ouvrage, montrent aussi les limites de ces critiques ainsi que l'ancienneté de leur ressort rhétorique. Ne serait-ce pas des « vieilles antiennes » se demande ainsi Jean-Michel Fourniau dans sa contribution ? Les contributions indiquent que la démocratie recouvre autant de ces « vieilles antiennes » conduisant à des critiques virulentes des modèles européens vieillissants que des alternatives

18. *Ibid.*, 2009, p.116-117.

19. Marcel Gauchet, « Les droits de l'homme paralysent la démocratie », *Libération*, 16 février 2008.

20. Marcel Gauchet, *ibid.*, 2008.

21. M. Gauchet, « La démocratie du privé perturbe le collectif », *Libération*, 28 avril 2009.

22. M. Gauchet, *ibid.*, 2009. Voir aussi, Marcel Gauchet, *La démocratie contre elle-même*, Gallimard, 2002.

participatives visant à compléter ou réformer les modèles représentatifs et *délégatifs* de la démocratie, sans être pour autant « vraiment » alternatives.

Plutôt que prendre position pour l'une ou l'autre de ces lectures ou d'en faire une énième critique, *comprendre la démocratie au-delà de son utopie* invite à en penser les fondements normatifs et théoriques et même à les réformer, en dépassant les oppositions traditionnelles sur lesquelles leur renouveau continue de se fonder. Ces oppositions se retrouvent dans les antagonismes des catégories désignant les intérêts universels *versus* particuliers ou collectifs *versus* individuels, les citoyens militants *versus* les riverains ou encore les experts *versus* les profanes. Elles ont aussi été reprises par les théories et travaux sur la démocratie participative et délibérative réifiant la distinction entre, d'une part les approches substantielles de la démocratie et d'autre part celles procédurales²³ tout en apportant d'autres distinctions plus anciennes évoquées plus avant.

Où se trouveraient finalement les clefs un peu nouvelles et heuristiques de compréhension du renouveau autant que des limites et/ou crises dont souffrirait la démocratie aujourd'hui ? *Les états de la démocratie* tentent de défendre que ces clefs de compréhension se trouvent d'abord dans l'analyse et l'étude des situations diverses dans lesquels se jouent, se vivent, se mettent en œuvre les contextes et modalités concrètes de la démocratie en tant que mode de gouvernement, de gouvernance, de relations, d'engagement, de travail, de politique, d'action et de décision. Là est la seconde irréductibilité sociologique d'une approche non utopique mais plutôt objective de la démocratie²⁴.

23. Selon Girard et le Goff, la légitimité délibérative de type « procédural » *versus* « substantiel » peut être illustrée par le débat Rawls *versus* Habermas. Selon la vision substantielle (« rawlsienne »), la délibération servirait à amender, corriger, ajuster, interpréter, réviser... des principes de justice définis par la raison publique. Selon la version procédurale (« habermasienne »), la délibération relèverait d'un « idéal argumentatif / discursif », d'une « éthique de la discussion », d'une « construction (du bien défini comme tel) par le citoyen dans la discussion entre égaux ». Elle « ne relève pas du philosophe et d'une définition préalable du juste. La légitimité de la décision ne peut être construite qu'à partir d'une procédure » (Charles Girard et Alice le Goff, *La démocratie délibérative, anthologie de textes fondamentaux*, Hermann Éditions, coll. L'avocat du diable, 2010).

24. Cette approche peut faire écho aux réflexions qui se développent, notamment outre Rhin, sur la « post-démocratie » : la démocratie ne peut se réduire aujourd'hui à la fonction d'une forme de gouvernement, mais doit également être envisagée comme une forme de société et de vie. La perspective est bien celle d'une compréhension pragmatique de la démocratie. Cf. Paul Ginsborg, *Wie Demokratien leben*, Verlag Klaus Wagenbach, 2008 et Christoph Möllers, *Demokratie. Zumutung und Versprechen*, Berlin, Verlag Klaus Wagenbach, 2008.

Les mécanismes de compréhension de la démocratie, au-delà de son utopie, nécessitent, comme le rappelle fort justement Bernard Reber, d'éclaircir les dimensions conceptuelles et normatives des théories, critiques, travaux et réflexions sur la démocratie (chapitre 3).

Le travail réflexif constitue la troisième irréductibilité de la démarche défendue dans cet ouvrage. Elle invite non seulement à questionner les oppositions traditionnelles et catégories légitimes sur lesquelles reposent les constructions sociale, philosophique, politique et socio-économique de la démocratie, du politique et de ses acteurs, mais bien plus encore à les dépasser.

L'ouvrage défend aussi que la compréhension de la démocratie, *au-delà de son utopie*, ne serait pas dans la validation de ces oppositions, mais bien plutôt dans d'autres manières de raisonner le politique, l'acteur politique et l'engagement démocratique. Les travaux de Rancière montrent bien que ces oppositions sont théoriquement dépassables et ces affranchissements extrêmement stimulants. Comme il nous invite à le comprendre, l'exercice du politique ne se fait pas nécessairement dans le cadre de rapports sociaux antagonistes (souvent plus habituellement formalisés et analysés ainsi) : « un sujet politique, ce n'est pas [forcément] un groupe qui prend conscience de lui-même, se donne une voix, impose son poids dans la société. C'est un opérateur qui joint et disjoint les régions, les identités, les fonctions, les capacités existant dans la configuration de l'expérience donnée [...] Un sujet politique n'est ni une classe sociale, ni un genre, ni une communauté « ethnique », même s'il peut prendre appui sur des collectifs de ce type.²⁵ »

Il est un autre philosophe, qui a toujours défendu l'intérêt de discuter avec les sciences sociales, dont les théories conduisent à une véritable rénovation des approches de la démocratie et à en dépasser les apories.

L'introduction générale invite à explorer les avancées proposées par Vincent Descombes qui contribua à une des séances les plus stimulantes de ces deux années consacrées à la démocratie²⁶. Dans le *Raisonnement de l'Ours et autres essais de philosophie pratique*²⁷, mais aussi dans *Philosophie du jugement politique*²⁸, l'auteur développe sa proposition d'une rationalité « pratique ». La

25. Jacques Rancière, in Razmig Keucheyan, *Hémisphère gauche, Cartographie mondiale des nouvelles pensées*, Zones, 2010, p. 210-211.

26. Piriou et Lénéel, *Esprit* (entretien avec Vincent Descombes), 2011.

27. Paris, Seuil, collection La couleur des idées, 2007.

28. Paris, Seuil, Points Essais, 2008.

force de cette raison est qu'elle « échapperait à l'alternative ruineuse d'une raison instrumentale, simple puissance de calcul au service de nos volontés arbitraires et d'une raison pure qui n'aurait pas à tenir compte des fins humaines²⁹ ». Ainsi, le concept de raison pratique nous invite à décrire et juger des conclusions et des termes d'un raisonnement, mais aussi d'un engagement en démocratie, autrement et mieux que nous y invitent les motivations et rationalités traditionnellement mobilisées dans la littérature dédiée à la démocratie.

Les avancées de telles conceptions alternatives ne sont pas que théoriques car mises à l'épreuve de l'empirie, elles montrent bien que l'exercice de la démocratie relève d'abord d'une intentionalité d'un acteur dont la légitimité de l'engagement et de la décision est inextricablement liée au fait qu'elle débouche sur une action (l'argumentation n'est pas la finalité de la délibération), mais aussi au fait qu'elle affecte la conduite du sujet qui prend la décision conduisant à l'action qui en découlera. Le raisonnement pratique est ainsi construit par le sujet lui-même et non par des experts. Enfin, la rationalité pratique ne concerne pas simplement les moyens mais aussi les fins : en ce sens, la question des valeurs débattues lors d'une délibération doit être posée sur le terrain pratique. Cette conception de l'engagement, de la raison et de l'action, appliquée à la démocratie et l'activité concertative, est assez proche des principes défendus par l'approche processuelle et pragmatique de la délibération, sans s'y confondre ni s'y restreindre³⁰. Dans ces deux approches, les auteurs veulent « ressaisir les dimensions non instrumentales du raisonnement pratique sur les fins³¹ ».

Ces ambitions théoriques voisinent avec le dépassement de l'opposition wébérienne « éthique de la responsabilité *versus* éthique de conviction » qui constitue, selon Vincent Descombes, un « déchirement » de l'action et de la conscience. L'enjeu d'une conception de la rationalité, « pratique », pour penser l'engagement en démocratie, constitue donc un enjeu considérable, comme le sont ces autres perspectives théoriques d'émancipation théoriques. Bien que construit dans un autre univers de références, cet affranchissement est proche de celui que Rancière propose au regard des catégories classiques du politique³². Un certain nombre de contributions à l'ouvrage confirment l'abstraction de ces catégories et oppositions sociologiques quand la raison

29. Descombes, *op. cit.*, Seuil, 2007.

30. H. Richardson et J. Bohman, in Girard et Le Goff, *op. cit.*, 2010.

31. Girard et Le Goff, *ibid.*, 2010.

32. Jacques Rancière, *Aux bords du politique*, Paris, réédition, Folio, Gallimard, 2003.

qui préside à l'engagement ne laisse pas aux experts, ni aux professionnels, le soin de délibérer, c'est-à-dire de décider et d'agir. La délibération et la participation, sans doute, ne peuvent se suffire de l'expression de préférences ni même d'indignations. Enfin, la démocratie contemporaine ne relève pas d'une vision essentialiste ou purement théorique. C'est pourquoi il importait aux auteurs de partir de tous ces champs et expériences pour dessiner les contours d'une nouvelle compréhension et pratique de la démocratie.

Dans le premier chapitre, **Démocratie et travail**, Antoine Bévort (« *Travail et démocratie* ») explore la question de la démocratie au travail. Si le suffrage universel a fait accéder les prolétaires à la citoyenneté politique dès le XIX^e siècle, l'égalité démocratique s'arrête toujours aux portes des entreprises. Quelles sont les formes que peut prendre aujourd'hui la citoyenneté économique et sociale dans le monde du travail ? Quelle portée peuvent avoir les notions de démocratie industrielle et sociale ? De la même manière, Michel Lallement (« *Sur les moyens de faire descendre la démocratie dans l'entreprise* ») analyse les rapports entre travail et démocratie dans une perspective historique et en termes d'exigences démocratiques. Des premières tentatives d'introduction du vote au sein des ateliers jusqu'aux lois Auroux de 1982, le parcours envisagé vise à mettre à jour les apories, mais aussi la viabilité de l'idéal démocratique dans un univers qui n'a jamais pu s'accommoder du principe isonomique (la même loi pour tous). Ainsi, les deux auteurs contribuent à mettre en évidence les nouvelles formes d'exigences démocratiques à l'heure de la globalisation économique.

Le deuxième chapitre, **Démocratie et politiques sociales**, s'ouvre par une généalogie du droit social élaborée par Colette Bec (« *Des droits sociaux aux droits fondamentaux. Un moment du parcours démocratique* »). L'auteur montre bien que le droit social, tel qu'il a été élaboré dès la fin du XIX^e siècle, développé et consolidé à partir de 1945, a été l'instrument majeur d'un projet d'émancipation individuelle et collective, celui d'une démocratie libérale qui a œuvré à l'articulation de l'individu et du collectif comme garantie de la liberté individuelle. La transformation des droits sociaux traduit, selon elle, l'affaiblissement de l'État comme moteur de transformation sociale et exprime une crise profonde de la démocratie. Simon Wuhl (« *Politiques d'insertion, justice sociale et démocratie* »), pour sa part, poursuit la réflexion en centrant son propos sur une analyse et une évaluation des politiques d'emploi et d'insertion menées en France depuis une trentaine d'années pour réduire le chômage, au regard de critères de justice sociale, d'une part, et de perspectives de développement d'une démocratie active d'autre part.

Le troisième chapitre, **Démocratie et théories**, s'ouvre par un article de Jean-Louis Laville défendant la nécessité d'une démocratisation de l'économie pour envisager la démocratisation de la société (« *La démocratie et l'économie solidaire* »). Pour l'auteur, cette vision a été fragilisée par la crise de ce compromis entre économique et social symbolisé au xx^e siècle par les social-démocraties européennes. La situation actuelle appelle un nouvel ensemble de réflexions qui, dans le contexte européen, reprennent des interrogations récurrentes depuis l'avènement de la modernité démocratique. Le second article s'attaque à l'épineux problème de l'évaluation. Bernard Reber (« *Évaluer le débat démocratique* ») tente, sur la base d'une comparaison internationale, de résoudre certains problèmes théoriques et méthodologiques relatifs à l'évaluation secondaire de l'ETP (Évaluation Technologique Participative) obligeant à quitter la paresse de la séparation stricte entre philosophie et sociologie. C'est par le biais d'une sociologie éthique qu'il serait possible de répondre aux attentes fortes d'évaluations objectives de ces dispositifs. Fournir des balises solides pour évaluer, impliquant des dépassements disciplinaires, est, pour l'auteur, au cœur du débat démocratique contemporain et constitue une des voies de résolution de certains déficits démocratiques.

Enfin, le quatrième chapitre, **Démocratie et collectifs**, s'intéresse aux transformations démocratiques concrètes de l'action publique. Cécile Blatrix (« *Un nouvel état de la démocratie ? Formes, échelles et pratiques de la démocratie à l'heure du développement durable* ») part du constat de la difficulté à nommer et caractériser la démocratie dont nous observons aujourd'hui les transformations. À partir du cas du développement durable qui a fourni un terrain propice à de nouvelles expérimentations, l'auteur les analyse d'un triple point de vue : les échelles territoriales et temporelles de participation, l'ingénierie démocratique et les changements des pratiques de participation citoyenne. Pour finir, Jean-Michel Fourniau (« *Amateurs de l'intérêt général. L'action délibérative dans les dispositifs de participation citoyenne* ») s'intéresse à la controverse, théorique et pratique, soulevée par la participation du public à l'élaboration des décisions publiques. Pour sortir de l'opposition entre critères procéduraux de conduite du débat et critères substantiels de sélection du public, l'auteur analyse l'activité des participants comme étant celle d'amateurs de l'intérêt général, en prolongeant dans le domaine politique la dérivation que Bruno Latour a fait subir au vocable « amateur d'art » pour installer la figure de l'amateur de science.

Au terme de ce parcours, le lecteur pourra constater l'extrême variété des dispositifs, des enjeux, des approches et des modes d'analyse des nouveaux

états de la démocratie. Cette variété est le reflet de la dispersion de pratiques, tentant de remédier au déficit démocratique qui, dès la fin des années 80, a fait son apparition en France et en Europe. Cette pluralité démocratique, d'usages, de contextes, de dispositifs et d'interprétations théoriques, présente cependant des éléments de structuration. Ils méritent d'être approfondis et systématisés, poursuivant le travail de réflexion engagé ici, enrichissant et discutant des réflexions anciennes et plus récentes³³. Les chapitres de ce livre en renouvellent certains et en explorent d'autres. Il en est ainsi de l'interdépendance du politique à l'action, de la reconnaissance d'individualités non hiérarchiques comme pré-requis démocratique, de la constitution d'un collectif ou d'une communauté par l'exercice du politique (comme action), de sa visibilité dans un espace public, de l'exigence démocratique accrue de mobilisations citoyennes, de la confrontation certes, mais aussi de la mise en relation d'acteurs, de l'explicitation et du dépassement d'oppositions catégorielles, communes et conceptuelles.

33. Outre les écrits de Rancière et Descombes, nous pensons aux réflexions de Hanna Arendt, mais aussi dans un autre registre aux travaux de Bruno Latour, Yannick Barthe et Michel Callon.